

Paul Barril, le grand oublié du génocide des Tutsis du Rwanda

L'ancien chef mercenaire a disparu des radars de la justice française malgré un lourd faisceau d'indices sur son rôle en 1994 auprès d'Agathe Habyarimana. Il n'est même pas cité dans le non-lieu dont cette dernière a bénéficié en août 2025. Cette décision a été contestée par le Parquet devant la Chambre d'instruction, qui rendra son avis le 8 avril.

> JEAN-FRANÇOIS DUPAQUIER > 7 AVRIL 2026

« [...] À LA DEMANDE DE M^{ME} HABYARIMANA, JE ME SUIS RENDU À KIGALI DÈS LA commission de l'attentat [du 6 avril 1994, ayant coûté la vie au président rwandais Juvénal Habyarimana] et j'y ai effectué plusieurs séjours jusqu'à la prise de Kigali fin juillet 1994 pour y effectuer une enquête sur cet acte criminel. » Agent des plus basses œuvres de la République française depuis les années 1980 après avoir été patron du GIGN et de la cellule antiterroriste de l'Élysée, Paul Barril semble un mercenaire bavard lorsqu'il est entendu par le juge Jean-Louis Bruguière. Ce dernier est chargé depuis 1998 de mener une instruction sur l'attentat qui avait donné le signal du [génocide des Tutsis du Rwanda](#) et coûté la vie à deux présidents de la République [Rwandais et Burundais], à leurs collaborateurs et aux trois Français membres de l'équipage de l'avion Falcon 50 foudroyé par un missile. Les services de Bruguière interrogent plusieurs fois le chef mercenaire dont la proximité avec la veuve du président rwandais Juvénal Habyarimana ne fait donc aucun doute.

Agathe Habyarimana-Kanziga, 83 ans, est de son côté poursuivie en France par le Parquet national antiterroriste (Pnat, dont dépend l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine) pour entente en vue de la commission du génocide des Tutsis du Rwanda en 1994. Ces poursuites font suite à une plainte déposée en 2007 pour « complicité de génocide », « complicité de crimes contre l'humanité » et « entente en vue de commettre un génocide et des

crimes contre l'humanité ». Celle qui s'était offert les services du mercenaire pour défendre ses intérêts et ceux de sa famille a bénéficié d'un non-lieu le 20 août 2025. Une décision contestée par le Pnat et les parties civiles, qui ont saisi la Chambre de l'instruction. Celle-ci rendra sa décision le 8 avril. Quelques jours plus tard, le 13 avril, Paul Barril fêtera ses 80 ans. Malgré la proximité entre ces deux personnalités, le nom du mercenaire n'est apparu nulle part dans le dossier de l'ancienne première dame.

Voilà plus de trois décennies que des doutes subsistent sur son rôle dans les événements d'avril à juillet 1994, qui ont fait près de 1 million de victimes. Curieusement, durant ses interrogatoires, Bruguière et ses équipes ne lui demandent jamais où il se trouvait précisément le 6 avril 1994, jour de l'attentat. Barril lève un coin du voile dans son livre en partie autobiographique *Guerres secrètes à l'Élysée* (Albin Michel, 1996), quand il rend hommage à son protecteur à l'Élysée, François de Grossouvre, conseiller de François Mitterrand, qui s'est suicidé dans son bureau le lendemain de l'attentat contre Juvénal Habyarimana : « *J'ai appris le décès de celui que je considérais comme le général en chef d'une nouvelle armée de l'ombre, apte à rétablir la France, sur une colline perdue dans le centre de l'Afrique. [...] François de Grossouvre est mort le 7 avril 1994, peu avant 20 heures. Exactement 24 heures avant, le 6 avril à la même heure, l'avion du président rwandais Habyarimana explosait en plein vol, au-dessus du palais présidentiel de Kigali.* »

OÙ ÉTAIT PAUL BARRIL LE 6 AVRIL 1994 ?

S'il aime, par ses bavardages souvent contradictoires, entretenir la confusion et le doute, Paul Barril sait aussi garder des secrets, notamment sur les contrats passés avec Agathe Habyarimana-Kanziga et aussi avec le « gouvernement des Sauveurs ¹ » qui, juste après l'attentat, organisa méthodiquement l'extermination des Tutsis.

Décédé en 1999, le colonel Sébastien Ntahobari, avec qui Barril est à l'époque souvent en contact, a laissé une lettre datée du 28 septembre 1998, adressée à l'ancien ministre français de la Défense Paul Quilès, alors président de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda, chargée de faire la lumière sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda. Dans cette lettre, le gradé rwandais affirme avoir demandé à Barril où il se trouvait au moment de l'attentat : « *J'ai connu le capitaine Barril après l'attentat. [...] Quant à sa présence à Kigali à cette période, c'était son secret, disait-il.* »

Certains « secrets » de Paul Barril étaient en revanche connus de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui surveillait de près deux groupes de mercenaires français, celui de Paul Barril et celui de [Bob Denard](#), qui avaient proposé à prix d'or leurs services à la famille Habyarimana et au gouvernement intérimaire en difficulté militaire. Dans une « fiche particulière » de la DGSE du 25 mai 1994 titrée « Tentatives du clan présidentiel pour conserver le pouvoir » (N° 18651/N), on lit :

Voyant sa marge de manœuvre se réduire à mesure de l'avance des troupes rebelles, la famille de l'ancien président rwandais est prête à utiliser tous les moyens pour conserver le pouvoir. Aussi déploie-t-elle une intense activité diplomatique, en vue notamment d'acheminer des armes et des munitions aux forces gouvernementales qui en manquent cruellement. Parallèlement, M. Bob Denard poursuit ses préparatifs en vue d'une opération qui pourrait être liée à la reprise de l'aéroport international de Kigali et à l'acheminement de renforts en munitions. Il a l'intention de rejoindre le Rwanda dès le jeudi 26 mai 1994. Enfin, il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société « Secrets », exerce, en liaison avec la famille Habyarimana réfugiée à Paris, une activité remarquée, en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales.

À plusieurs reprises, la DGSE attire l'attention de l'Élysée et du gouvernement d'Édouard Balladur sur l'activisme de la famille Habyarimana pour trouver des munitions à envoyer aux Forces armées rwandaises avec l'aide de Paul Barril. Sans que les politiques prennent la moindre mesure pour faire respecter l'embargo voté par l'ONU.

« FOURNIR UNE CINQUANTAINE DE TONNES DE MUNITIONS ET D'ARMEMENTS »

Une fiche particulière « Rwanda-France » de la DGSE du 17 juin 1994 consacrée aux « Éléments sur les activités de la Famille Habyarimana en France » décrit ainsi son activisme :

Depuis son arrivée à Paris, la famille du défunt président rwandais, Juvénal Habyarimana, déploie une intense activité qui n'a d'autre objectif que de maintenir au pouvoir la faction hutu du nord, la plus extrémiste et la plus opposée à toute transition démocratique. La stratégie du clan présidentiel s'opère à un double niveau. Tout d'abord au niveau médiatique (lettres, demandes de droit de réponse...), il s'efforce à mettre un frein à la campagne anti-hutu, orchestrée par le Front patriotique rwandais (FPR) qui désigne pour principaux responsables des massacres les milices hutu. De plus, le clan présidentiel s'emploie, de manière aussi intense, mais plus discrète, à contourner l'embargo des Nations Unies sur les exportations d'armements et de munitions à destination du Rwanda. [...] Par ailleurs le capitaine Barril s'est engagé semble-t-il, par le biais de sa société, à fournir une cinquantaine de tonnes de munitions et d'armements divers aux forces gouvernementales [...].

Paul Barril ne s'est pas contenté d'aider les génocidaires et la famille Habyarimana depuis les bureaux parisiens de sa société « Secrets ». Sa présence au pays des Mille Collines pendant le génocide, attestée par des témoins, suscitait bien des interrogations. En 1998, la Mission d'information parlementaire française s'est prudemment gardée d'investiguer sur ce point. Quatorze ans plus tard, après leur reprise de « l'enquête Bruguière », les juges d'instruction Marc Trévidic et Nathalie

Poux ont, eux, cherché à documenter les contrats passés par Paul Barril avec Agathe Habyarimana et avec le gouvernement génocidaire ainsi que les voyages des mercenaires.

RENFORCER LES FORCES ARMÉES RWANDAISES CONTRE LE FPR

Les perquisitions des domiciles et du siège de la société de Barril, ordonnées en 2012 par les deux juges d'instruction, ont révélé un certains nombres d'informations.

D'importantes notes de frais figuraient dans un ordinateur de la société sous la rubrique « Mission Kigali » concernant des voyages les 20 mai, 24 mai, 2 juin et 21 juin 1994, pour près de 7 millions de francs. Apparemment, des allers et retours en avion Falcon 50. Ainsi que le salaire de quatre hommes « *plus vingt hommes à venir* » (20 mai 1994), exactement l'effectif prévu dans un « Contrat d'assistance » signé avec le gouvernement intérimaire. Enfin 1,5 million de francs HT de « munitions et armements » (environ 300 000 dollars). Paul Barril est encore une fois auditionné. Il explique aux deux juges : « *La société était habilitée à vendre du matériel de défense et de chasse. Avec l'optique, ça va vite.* »

La perquisition a permis de retrouver le brouillon d'un contrat passé entre Agathe Habyarimana-Kanziga et Paul Barril. Intitulé « Fichier SAM » et supposé avoir été signé le 5 mai 1994, il s'agit d'un « *mandat d'investigation et de recherche [...] pour conduire toutes les investigations [...] sur l'attentat qui a entraîné la mort de douze personnes dont [s]on mari le président Juvénal Habyarimana* ». Pourquoi ce contrat est daté du 5 mai alors que Paul Barril affirme avoir commencé à enquêter un mois plus tôt ? Pourquoi ne comporte-t-il pas – entre autres – de mention de rémunération ?

Lors de ses expéditions au Rwanda, Paul Barril est accompagné de deux fils Habyarimana. Et la perquisition permet d'identifier les mercenaires qui l'accompagnaient : Marc Poussard, dit « Maurice », Luc Dupriez, dit « Damien », Christophe Meynard, alias « Christian », Jean-Marc Souren, un Canadien, alias « John », et Franck Appietto, alias « François », tous abonnés aux juteux coups bas en Afrique négociés par Barril. Il ressort des documents trouvés chez Paul Barril et des différentes auditions judiciaires des mercenaires que ces derniers se targuaient de venir renforcer les Forces armées rwandaises (FAR) en pleine guerre contre le FPR.

« C'EST DE LA MAYONNAISE AFRICAINE »

Le chef mercenaire est une dernière fois auditionné le jeudi 7 juin 2012. Outre le contrat pour la fourniture de 1 000 mercenaires, les enquêteurs ont récupéré des factures d'armes, de munitions et de personnel liées à « un contrat d'assistance » passé entre lui et le gouvernement rwandais, daté du 28 mai 1994. Le 20 décembre 2011, le juge Marc Trévidic interroge le capitaine Barril sur ces documents ². Le contrat d'assistance ? « *Cela n'a jamais existé* », prétend l'intéressé. Les factures ? « *Cela ne s'est jamais fait.* » Barril résume cyniquement : « *C'est de la mayonnaise africaine.* »

La plainte contre sa cliente Agathe Habyarimana-Kanziga avait été déposée cinq ans plus tôt. L'instruction s'est révélée difficile car Agathe Habyarimana n'a laissé aucun écrit, et les témoins sont pour le moins prudents, contestés ou décédés. Agathe Habyarimana-Kanziga et Paul Barril ont cependant reconnu des relations contractuelles, et il est étonnant que les magistrats instructeurs n'en fassent aucune mention et n'aient pas interrogé la veuve du président Habyarimana sur ces faits.

Les 70 pages de l'ordonnance de non-lieu du 20 août 2025 ne mentionnent pas une seule fois le nom de Paul Barril. Comme s'il était un fantôme. Les dix magistrats qui se sont succédé dans ce dossier ne se sont jamais intéressés à lui. De son côté, il fait toujours l'objet d'une information judiciaire pour « complicité de génocide ». Mais, atteint de la maladie de Parkinson, il est considéré comme incapable de répondre aux enquêteurs. Il n'a pas répondu non plus à notre demande de contact.

Vous avez aimé cet article ? Association à but non lucratif, *Afrique XXI* est un journal indépendant, en accès libre et sans publicité. Seul son lectorat lui permet d'exister. L'information de qualité a un coût, soutenez-nous (dons défiscalisables).

Faire un don

JEAN-FRANÇOIS DUPAQUIER

Les articles présentés sur notre site sont soumis au droit d'auteur. Si vous souhaitez reproduire ou traduire un article d'Afrique XXI, [merci de nous contacter préalablement](#) pour obtenir l'autorisation de(s) auteur.e.s.

- ¹ Ainsi s'était baptisé le gouvernement intérimaire, constitué le 9 avril 1994 et dirigé par Jean Kambanda. Ce dernier a été condamné le 4 septembre 1998 à une peine de réclusion à perpétuité pour sa participation au génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.
- ² Cabinet de Marc Trévidic et Nathalie Poux, PV d'audition de Paul Barril, 20 décembre 2012.
- ³ Ainsi s'était baptisé le gouvernement intérimaire, constitué le 9 avril 1994 et dirigé par Jean Kambanda. Ce dernier a été condamné le 4 septembre 1998 à une peine de réclusion à perpétuité pour sa participation au génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.
- ⁴ Cabinet de Marc Trévidic et Nathalie Poux, PV d'audition de Paul Barril, 20 décembre 2012.